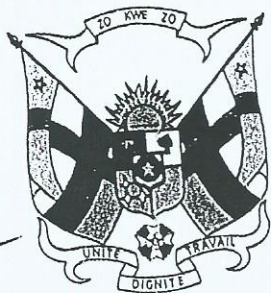


MINISTÈRE DES EAUX, FORETS,
CHASSE ET PÊCHE,

Direction de Cabinet

Direction Générale des Eaux,
Forêts, Chasse et Pêche



République Centrafricaine

Unité-Dignité-Travail

APPEL A CANDIDATURE N° 01 /MEFCP/DIRCAB/DGEFCP POUR LE POSTE
D'OBSERVATEUR INDEPENDANT DANS LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION D'UN
PERMIS D'EXPLOITATION ET D'AMENAGEMENT EN REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE

1. Dans le cadre de la valorisation du potentiel forestier national, conformément aux dispositions du Code Forestier de la République Centrafricaine, le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche lance le présent Avis d'Appel à candidature pour le recrutement d'un Consultant qui sera Observateur Indépendant dans le processus d'attribution d'un nouveau PEA.

L'Observateur Indépendant doit participer aux procédures d'évaluation et d'attribution du PEA en vue de confirmer leur conformité aux dispositions du Code Forestier et du Code des Marchés Publics, ainsi qu'aux principes fondamentaux de transparence, d'équité, d'efficacité et d'économie, suivant les standards internationaux en matière de passation de marchés publics.

L'Observateur Indépendant rend compte au Ministre des Eaux, Forêts Chasse et Pêche, Président de la Commission Interministérielle d'Attribution des Permis (CIMA).

Un contrat de prestation de service est signé entre l'Observateur Indépendant et le Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche avant l'ouverture des offres.

2- La Mission de l'Observateur Indépendant (OI) :

L'OI doit prendre connaissance de tous les Documents d'Appel d'Offres pour l'Attribution du PEA.

Il participe à tous les travaux de la CIMA et de la Sous Commission d'Evaluation des Offres en vue de confirmer la conformité des procédures d'attribution du PEA avec les dispositions du Code Forestier et du Code des Marchés Publics. Il n'a pas de voix délibérative.

A la fin de l'Evaluation des Offres, l'OI dresse un rapport qu'il transmet au Ministre des Eaux, Forêts, Chasse, et Pêche, Président de la CIMA.

3.- Profil de l'Observateur Indépendant : Les critères de recrutement de l'OI sont les suivants :

- Exercer une profession libérale ;
- Avoir une bonne connaissance de l'exploitation forestière dans la sous région et particulièrement en République Centrafricaine.

- Avoir une bonne connaissance de la législation forestière de la sous région et particulièrement celle de la République Centrafricaine ;
- N'avoir jamais été condamné ;
- N'être ni de l'Administration Forestière ;
- N'être ni exploitant forestier, ni avoir un quelconque intérêt avec les entreprises soumissionnaires.
- Avoir des capacités de synthèse et un minimum de BAC +4

4. – La durée du Contrat :

Le mandat de l'Observateur Indépendant est lié à l'évaluation des offres. La durée du mandat de l'OI prend effet dès la signature de son contrat et se termine à la remise de son rapport au Président de la CIMA.

5.- Lieu du travail : L'OI exerce ses prestations à Bangui, en République Centrafricaine.

6. Composition du Dossier : Les offres doivent comprendre les dossiers suivants :

- Une lettre de motivation,
- Un CV ;
- Un Casier Judiciaire datant de moins de trois (3) mois;
- Une proposition financière ne dépassant pas Cent Mille (100.000) Francs CFA par jour.

Les offres doivent être déposées ou envoyées par courrier rapide à l'adresse suivante :

**A l'attention du Directeur Général des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche,
Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche,**

**Au rez-de-chaussée de l'immeuble abritant le Ministère
B.P. 830 Bangui, République Centrafricaine, au plus tard le 21 septembre 2020**

à 12 heures 00, heure locale.

Fait à Bangui, le 07 SEPT 2020

LE MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE

